



CE de SCE – Séance extraordinaire du 8 janvier 2010

Déclaration des représentants de la CFE CGC-UNSA

La CFE CGC UNSA fait état de l'inquiétude des salariés à la suite de l'examen par le CHSCT Fulton e-magine du projet de déménagement vers la Plaine Saint-Denis Stade de France, dans le bâtiment dit "Balthazar".

Pour rappel, le CHSCT a voté à l'unanimité lundi 4 janvier **un avis motivé négatif** qui alerte la Direction sur de nombreux points qui dégradent les conditions de travail des salariés et comportent des risques sur la sécurité et l'hygiène en mettant en place une prévention très largement insuffisante.

Il s'agit de l'un des projets de **mobilité forcée les plus importants** de France Télécom sur ces deux dernières années, tant du fait du nombre des salariés concernés que du caractère stratégique des activités déplacées.

C'est le 1^{er} projet après le moratoire décidé par la Direction à l'automne 2009. Le refus de la direction d'opérer les changements demandés par les organisations syndicales démontre, en réalité, la poursuite de la folle politique de réduction des coûts dont il est pourtant aujourd'hui démontré qu'elle est à l'origine de la crise sociale que traverse France télécom.

Le rapport de Technologia du 14 décembre a indiqué que l'une des principales causes d'augmentation des risques psycho sociaux était les déménagements ; 13 000 des 14 000 personnes concernées par ce type de changement ont répondu avoir été victimes d'une forte dégradation de leurs conditions de travail.

L'accompagnement de ce projet n'est pas à la hauteur des contraintes induites et n'utilise pas la marge de manœuvre apportée par les économies considérables réalisées grâce à la réduction des loyers. L'ensemble des salariés subiront des dégradations significatives et parfois considérables de leurs conditions de travail alors que l'esprit du projet ne le justifie pas.

Les points majeurs de l'**avis négatif du CHSCT** sur ce projet sont les suivants :

- Effets délétères de la densité d'occupation trop élevée
- Sécurité Incendie potentiellement problématique
- Postes de travail en "espaces ouverts" inadaptés au travail
- Ambiance acoustique interne critique, insuffisamment caractérisée et choix de matériaux problématique
- Aménagement déficient du cabinet médical
- Insuffisance des locaux en matière d'hygiène
- Accroissement des temps de trajet du fait des difficultés dans les transports en commun liées aux travaux de restructuration SNCF prévus jusqu'à fin 2012
- Recours au télétravail inopérant
- Accroissement des risques liés à la sûreté urbain
- Risques psychosociaux associés au déménagement

Ces motifs s'appuient notamment sur une masse d'informations et un travail considérable du CHSCT, des commissions spécialisées, sur des réunions nombreuses et longues, sur de nombreuses visites de site, sur deux expertises de cabinets d'experts indépendants agréés (ISAST et Technologia), sur des avis formulés par l'inspection du Travail et le médecin du



CE de SCE – Séance extraordinaire du 8 janvier 2010

Déclaration des représentants de la CFE CGC-UNSA

Travail. Le non respect de l'esprit et de la lettre du code du Travail et de différentes normes est explicité.

Même si quelques modifications du projet initial ont été obtenues sur proposition et sous l'influence du CHSCT, elles l'ont été "au forceps" et elles restent insuffisantes pour parvenir à une situation de travail acceptable pour les 1600 salariés de SCE et les 200 salariés d'Equant qui restent concernés par ce projet.

Nous soutenons la contre proposition qui a été faite par le CHSCT Fulton e-magine.

Le CHSCT propose en effet que les modifications des conditions de travail, les risques professionnels et les questions relatives à la sécurité à l'hygiène et à la prévention soient revues dans le cadre d'une contreproposition consistant à diminuer le nombre de postes de travail à implanter sur le futur site.

En conséquence, nous demandons une réduction supplémentaire des postes de travail d'au moins 10%, soit *a minima* 180 postes de travail - en plus des 59 postes déjà approuvés – et pour lesquels l'entreprise devra trouver des bureaux dans un autre bâtiment, dans le but de :

- Faire disparaître les craintes relatives au respect des normes d'évacuation incendie
- Augmenter la surface utile nette par poste de travail pour garantir des conditions de travail appropriées et se rapprocher des préconisations de la norme NF X 35-102
- Eliminer en totalité les postes de travail restant en second jour
- Restreindre le nombre maximal de personnes placées dans le même enclos d'open space à moins de 8 personnes, avec des effets sur la diminution de l'inconfort acoustique du à l'ambiance sonore interne et à la circulation des personnes
- Faciliter le désengorgement du restaurant d'entreprise
- Eviter les restrictions de places de parking ou réduire le recours à un parking public distant et potentiellement plus dangereux

Vous ne pouvez plus faire abstraction des difficultés citées. Les salariés du Fulton et Emagine n'ont pas choisi ce déménagement à Saint Denis.

La décision prise par la direction Immobilière du groupe a été faite avant tout pour économiser plus de 90 millions d'euros au détriment des conditions de travail pénibles des salariés qui devront travailler dans des open spaces, courir à la chasse aux points phone aggravant ainsi l'isolement, le stress quotidien et augmentant l'absentéisme.

Cette économie ne profitera même pas aux salariés ; chaque organisation syndicale aurait pu demander, comme le préconise le Président de la République, le 1/3 du gain, soit 30 millions d'euros, la direction de SCE ne propose que 1 %, nous sommes très loin des 30 % !

La CFE CGC UNSA est encore plus interloquée qu'une telle décision ait été prise bien en amont, avant de prévenir les représentants du personnel qui ont dû se débattre dans un schéma déjà construit et faire front pour obtenir ce qui est tout simplement de droit.